Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 21 Joumada I 1447
12 Novembre 2025

N° 155

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3012**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3012**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3018**
Homologation de résolutions **3018**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3019**
Avis aux créanciers..... **3022**
Convocations
Sociétés anonymes **3023**
Autres sociétés **3027**
Divers
Avis au public..... **3027**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réunion du Conseil d'Administration du 16 octobre 2025

Société Lajnef Maisons Bois

Société Anonyme

Au capital de 1 200 000 dinars

Siège social : Route de Gabès, El Mahres, 3060, Sfax

Identifiant Unique : 1131197Q

Le Conseil d'Administration de la société Lajnef Maisons Bois, réuni le 16 octobre 2025,

En vertu du procès-verbal de l'assemblée en date du 16/10/2025, enregistré à la recette des finances de Mahres le 29 octobre 2025 sous le numéro 25701742

1. Fin des fonctions du Président Directeur Général,

Suite au changement du mode de gouvernance décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil a mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Toumi Lajnef, Président Directeur Général, et lui a donné quitus entier et définitif pour sa gestion antérieure.

2. Nomination du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil a nommé Monsieur Mohamed Toumi Lajnef en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée restante du mandat en cours.

3. Nomination du Directeur Général.

Le Conseil a nommé Monsieur Zied Gharsallah, en qualité de Directeur Général de la société pour un mandat de trois (3) ans, prenant fin le 15 octobre 2028.

4. Pouvoirs du Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et la représenter vis-à-vis des tiers, dans le cadre des statuts et des décisions du Conseil d'Administration.

Et une copie en a été déposée auprès du Registre National des Entreprises le 31 octobre 2025.

2025X01479SANB2

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2025

Société Lajnef Maisons Bois

Société anonyme

Au capital de 1 200 000 dinars

Siège social : Route de Gabès, El Mahres, 3060, Sfax

Identifiant Unique : 1131197Q

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Lajnef Maisons Bois, tenue le 15 octobre 2025 au siège social, a décidé ce qui suit :

1. Changement du mode de gouvernance de la société :

L'Assemblée a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

2. Modification corrélative des statuts :

En conséquence de cette décision, les articles 19, 20, 23, 24, 27 et 36 des statuts ont été modifiés afin d'adapter la gouvernance à la nouvelle organisation dissociant les fonctions du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général.

Et une copie en a été déposée auprès du Registre National des Entreprises le 31/10/2025.

2025X01480SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un liquidateur

SOCIETE S C TRANSCONTINENTAL "S.C.T"

S.A.R.L au capital de 150.000 DT

03 Rue du Kef Le Bardo 2000 - Tunis

Société non résidente

MF : 1842858 LAM/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 6 janvier 2025, enregistré à la Recette des finances du Bardo, le 9 janvier 2025 sous le n°25500120, Quittance n°M002895 et dont une copie originale a été déposée au registre national des entreprises RNE sous le n°2025201537 en date du 8/11/2025, les associés de la société ont décidé ce qui suit :

- La dissolution volontaire et liquidation de la société SC TRANSCONTINENTAL;

- La nomination de Monsieur Cherif Nabil en tant que liquidateur de cette société.

Les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs créances dans un délai de vingt un jours à partir de cette publication au siège social de la société.

2025403793SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 14/02/2025 et enregistré à la recette des finances de Sbeïtla le 17/02/2025; selon quittance n°M014371 ; Mohamed Noomani a vendu à Walaa Tahri ; la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Habib Bourguiba, Sbeïtla - Kasserine ; avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT entre les mains du vendeur suscité.

Cette annonce est parue aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 25/02/2025.

2025R03176FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 19 septembre 2025, enregistré à la recette des finances d'El Yasminette sous le numéro de reçu M054722 en date du 14/10/2025 et le numéro d'enregistrement 25204125; Monsieur Anis Ben Mohsen Boualaq a vendu à Madame Hayet El Jouni le fonds de commerce comprenant toutes ses composantes; sis à El Yasminette ; route de la portuaire Km 07.

Les oppositions peuvent être présentées entre les mains du rédacteur du contrat dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de la publication de la présente annonce au JORT.

La présente annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 28/10/2025.

2025R03178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances la Marsa le 25/4/2024 quittance n°62687 et enregistrement n°24202681 Mr Hmida Faleh Rbai, CIN n°00606643 a vendu à Mme Nedra Souai, CIN n°05494612, la totalité du fonds de commerce sis au 4 rue Abdallah Mahdi la Marsa.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et Quotidien le 1er novembre 2025.

2025R03183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 8/8/2025, enregistré à la recette des finances de jerba le 22/8/2025 reçu n°M088767, enregistrement n°25204017. La société Scam Trading Company, représentée par son représentant légal et immatriculée sous le numéro b11001799, a vendu ses actifs à la société Stelina Ice Cream Company, représentée par son représentant légal et immatriculée sous le numéro 000/M/A1617804/N, Tous les locaux commerciaux destinés à divers types de commerces, situés dans l'immeuble Rachid Mahri, rue Salah Ben Youssef, Midoun (Djerba). Les objections doivent être soumises à l'agent de l'acheteur, dont le siège est à Ouled Omar Midoun, Djerba, dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

2025R03184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat privé daté le 30/12/2020 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet à Gabès le 17/02/2021 quittance n°9484 N° d'enregistrement 21201057 Madame Habiba bent Touhami moussa titulaire de CIN n°03210467 a vendu à Mr Mohamed Ben Mokhtar Chibani titulaire de CIN n° 05848717 qui a accepté la totalité du Fonds de commerce vente Volaille exploité à la rue Jamel Abdennacer Gabès avec tous ses éléments corporels et Incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié le 02/11/2025 aux journaux le Quotidien et Echourouk.

2025R03185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 20/10/2025, enregistré à la recette des finances de Médenine le 21/10/2025 reçu n°M101664, enregistrement n°25206386, société Ghariani café resto Médenine, identifiant unique n°X1770642 vend et cède à Mr Moussa ben Yahya Yahyaoui titulaire de la c.i.n n°06515849, la totalité du fonds de commerce consacré comme restauration rapide, sis à la route de Tataouine cité Eryad Médenine pour un prix total de vingt mille dinars (20000.000D).

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur Mr Moussa ben Yahya Yahyaoui à son domicile situé à cité Ejarray Médenine dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au Quotidien le 4/11/2025.

2025R03186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Jelma le 02/4/2025 sous le numéro d'enregistrement 25201278 quittance numéro M019002, Mr Khalfaoui Makrem a vendu à Mr Khalfaoui Mohamed Tout le fonds de commerce «VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES» exploité au local Route Nationale Jelma Sidi Bouzid avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se feront dans le cabinet de l'avocat Maître Hechmi Laifi immeuble Ghnimi avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal Essabah le 28/10/2025.

2025R03189FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé daté du 22/10/2025 enregistré à la recette des finances de Soliman en date du 5/11/2025, N° de quittance M167101 N° d'enregistrement 02056, Mr Adel Ben Mohamed Hedi Ben Mohamed Moulahi a vendu à Mr Ahmed Amine Ben Salah Ben Said Bouzekri, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments incorporels, destiné salon de thé, dans le local sis 007 lotissement Opera Cité Riadh Soliman Riadh Nabeul.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à la zone 2 Ajim Jerba Médenine dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 11/11/2025.

2025R03192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P du 12 octobre 2025 enregistré à la recette des finances Ali Balhouen le 23/10/2025 Quit. n°M069255 n°25203392 Mme Rim Ghourabi et Mme Nesrine Ghourabi domiciliées à immeuble Hela 3ème étage appartement n°2 Hedi Nouira Borj Louzir Ariana ont cédé toutes leurs parts indivises à savoir sept (07) parts chacune sur un total de 32 parts représentant le fonds de commerce constitué par la pharmacie "Ibn Jazzar" sise au n°1 Avenue Mongi Slim Le Kef à Aymen Ismail Ben Saad GHOURABI au prix total de 123.000 dinars payable à crédit par moitié pour chacune d'entre elles aux échéances fixées par le contrat. De même, leur mère Naima Bent Mohamed Hédi GHERAB domiciliée au 28 rue Sombati Cité Dir Le Kef a consenti à une donation à l'acheteur précité de toutes ses parts indivises dans ledit fonds de commerce par acte authentique dressé le 30 septembre 2025 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 14 octobre 2025 quit. n°M110910 à l'issue de la renonciation proclamée par la grand-mère de l'acheteur dénommée Messouda Khorchani résident à El Forch Ghomrassen Tataouine à ses parts dans la succession de son fils Saad Ben Mohamed GHOURABI afférents audit fonds de commerce reçu par acte authentique dressé par les notaires à Médenine Mabrouka Neji et Mohamed Lakhdar porté au registre sous le n°136.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreur à son domicile sis au 28 rue Sombati Cité Dir Le Kef dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

L'insertion de cette annonce a été faite au quotidien Echourouk du 4 novembre 2025.

2025R03193FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé du 10/10/2025 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 28/10/2025 Quittance n°M134227, Mme Imen Oueslati titulaire de la CIN n°09179678 a cédé à Mr Mohamed Achraf Kraiem, titulaire de la CIN n°11361361, le fonds de commerce qu'elle possède avec tous ses éléments situé au 15 rue Aboulbaba Ansari El Menzah 6. Toute éventuelle réclamation devrait être envoyée à l'adresse sus-visée sous peine de forclusion dans les vingt jours.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 11/11/2025.

2025R03195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 6/11/2025 à la recette des finances de Fouchena, quittance n°M108386, enregistrement n°25205113 rédigé par Maître Saloua Sfaxi Baccar, Monsieur Lotfi Saiid, Titulaire de la CIN n°00111387 délivrée le 28/5/1997 R.N.E n°0197235 E a vendu l'ensemble du fonds de commerce, "PHARMACIE" avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local commercial sis au 93 Avenue l'Indépendance cité Ennaser Fouchena 2082, à Monsieur Wael Elmohesni, Pharmacien, Titulaire de la CIN n°04825977 délivrée le 18/12/2019.

Les oppositions seront acceptées dans un délai maximum de vingt jours au cabinet de l'avocate Maître Saloua Sfaxi Baccar sis au 23 Bis rue de Marseille, à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

L'annonce a été publiée en arabe au journal "Al Chourouk"du 9/11/2025, et en français au journal "le Quotidien" du 9/11/2025.

Le fonds de commerce en question n'est grevé d'aucun nantissement ni des créanciers inscrits.

2025R03197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente du 14/11/2025 et enregistrée à la recette des finances de Tataouine le 19/8/2025 sous le numéro de quittance M096322 sous n°25203871, Mr Hadi Sayeri titulaire de la carte nationale n° 06590198 a vendu l'ensemble du fonds de commerce sis à la place à Tataouine Jedida en face l'appartement CNSS exploité à l'activité vente des produits alimentaires généraux à Mr Houssine Nettitih titulaire de la carte nationale n°05080355 une partie de la terre située à cité Tahrire Tataouine. Les oppositions se font à l'adresse dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Il a été publié dans le journal Echourouk en date du 8/11/2025 sous le numéro IP225/10780.

2025R03202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 3/11/2025 n° de quittance M152063, n° d'enregistrement 25206571, Mr Lazhar Sleimi donne à titre de vente de fonds de commerce à Monsieur Ala Chabouh cin n°09802915 son Espace Vente Légume et Fruits sis à l'Avenue Hédi Wali 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite vente seront adressées à la demeure de l'acheteur avenue Hedi Ouali 8050 Hammamet. Cette annonce est parue au journal Essahafa du 11/11/2025.

2025R03203FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5/11/2025 enregistrée à la recette des finances Kalaa Kebira le 6/11/2025 Quittance n°73815 sous n°25202893 Mr Nabil ben Alaya Boufares CIN n°05546563 a vendu à Mr Afi ben Mohamed Ghanay CIN n°08471322, la totalité du fonds de commerce situé à la rue 1er Juin Kalaa Kebira Sousse. Les oppositions doivent être faites entre les mains

Maître Ben Aicha Hatem de la société Ben Aicha frères avocats et conseils à son bureau sis à immeuble Zine Elabidine bureau n°51 rue Yeser Arafat Sahloul Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 11/11/2025.

2025S01472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2024 enregistré à la recette des finances Akouda le 7/10/2024 Quittance N°40254 sous N°24202448, Mer Walide ben Mohamed Ibn Mansour CIN N°08484965 a vendu à Mr Mohamed Jomaa Ben Ali Khlije CIN n°08494727, la totalité du fonds de commerce situé au local N°25 bis avenue de la République Akouda Sousse. Les oppositions doivent être faites entre les mains Maître Ben Aicha Hatem de la société Ben Aicha frères avocats et conseils à son bureau sis à immeuble Zine Elabidine bureau n°51 rue Yeser Arafat Sahloul Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Publier au journal le Quotidien du 11/11/2025.

2025S01473FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente écrit le 16-5-2025, enregistré à Mansoura Kairouan le 22/5/2025 Q. n°M048416 enregistrement n°25202016 Abderrahim Allagui a vendu à Amira Aissaoui, le fonds de commerce sis au 12 Avenue Asad Ibn Fourrat Mansoura Kairouan avec tous ses éléments.

Les oppositions sont acceptées au cabinet de maître Chourabi Ali (avocat) sis au 3 rue Tilimsen Kairouan, Pendant les périodes légales.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le samedi 19 juillet 2025.

2025S01476FCCC2

Don d'un Fonds de commerce

En vertu d'un contrat de don écrit le 4/10/2025 et enregistré au journal des notaires de Kairouan monsieur Helmi Jhinaoui a fait un don à sa mère Madame Khira Hamdi le fonds de commerce (café catégorie 1) sis à rue Russie Kairouan.

Les oppositions sont acceptées chez le bénéficiaire à l'adresse du fonds de commerce pendant les périodes légales.

Cette annonce est publiée au Journaux Echourouk et le Quotidien du samedi 18 octobre 2025.

2025S01477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P du 10/10/2025, enregistré à la recette des finances de Sousse, sous le n° 25205014, reçu n°M060957, Mr Ayoub Mesbahi, titulaire de la CIN n°09290011, a vendu à Mme Imen Lazreg, titulaire de la CIN 06922861, la totalité du fonds de commerce sis au 15 rue Ribat, Sousse, ayant pour activité Drugstore, IU 1814231/X.

Les éventuelles oppositions doivent être notifiées entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 02/11/2025.

2025S01480FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 29/10/2025 et enregistré à la recette des finances Cité Eriadh Sousse le 3/11/2025 sous le n°25203164 quittance n°M071276 Mme Mounira Bouaatay titulaire de la CIN n°06770878 demeurant à la rue Pasteur Mahdia, a vendu tout le fonds de commerce dénommé «café Maazim» sis à cité Errayhan Ezouhour Sousse à Mr. Sameh Mechlia titulaire de la CIN n°08456890 demeurant 712 Avenue Hedi Chaker cité Ezouhour Sousse.

Les oppositions seront effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de Maître Allani Riadh sis à l'Av. Tahar Sfar Sousse immeuble «villa Marie» Sousse.

Cette annonce a été publiée dans les journaux la Presse et Essahafa le 12/11/2025.

2025S01486FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié enregistré à la recette des finances de Mahdia le 10/11/2025 sous le numéro de quittance M0679670, Madame Aouicha Ben Abdelkader Ataoui titulaire de la CIN n°03837463 délivrée le 5/01/2007 a transféré à titre de donation à Monsieur Amer Ben Mohamed Elhedi Ben Amer Msakni titulaire de la CIN n°03953882 délivrée le 3/01/2000.

La totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Farhat Hached Mahdia nommé "café Msakni". La donation comprend les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Amer Ben Mohamed Elhedi Ben Amer Msakni demeurant à Rue Libye Mahdia et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le mardi 11/11/2025.

2025S01487FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 3/11/2025 enregistré à la recette des finances Sakit Ezzit Sfax le 4/11/2025 sous le n°25203318, quittance n°M075433, monsieur Ali Bkakra, titulaire de la CIN n°08176745 et l'identifiant unique 1661394S, demeurant à la route de Mharza km 4 cité Habib Sfax, a vendu à monsieur NASR MAGHRIBI, titulaire de la CIN 03578395, la totalité du fonds de

commerce (restaurant fast-food) sis à la route de Tunis Sakit Ezzit Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur monsieur Nasr Maghribi au siège du fonds acquis sis à la route de Tunis Sakit Ezzit Sfax dans le délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 8/11/2025.

2025X01476FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances, de l'Avenue Habib Bourguiba en date du 5 Novembre 2025, enregistrement N°25206495, quittance n°M093837, Monsieur Abderazzek ben Ahmed ben Ali Tayari, titulaire de la carte d'identité nationale N°05237459 résident à la route Menzel Cheker km6 Sidi Khalifa Tayari Sfax a vendu à madame Ameni bent Ezzédine ben Alaia Riyahi, titulaire de la carte d'identité nationale N°09174973 résidente à la route Saltnia km4 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité comme «magasin de vente des produits alimentaires en détail» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route Menzel Cheker km 0.8 Sfax. Les oppositions doivent être faites sous les mains du Maître Souissi Med Seif Eddine avocat rédacteur du contrat à son cabinet installé à B10 immeuble Pic ville centre avenue des Martyrs Sfax, et ce dans les vingt jours de la date de l'insertion de cet avis au JORT sous peine de forclusion.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 8 Novembre 2025.

2025X01478FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat rédigé le 02/7/2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 17/7/2025 n°25208196 quittance n°M084992.

- Fardous Takouti titulaire de la C.I.N n°03128049 a vendu la totalité du fonds de commerce à Ali Gamoudi avec ses composantes matériels et immatériels connu «Bijouterie Mohamed Salah Taleb» à un prix égale à vingt cinq mille dinars 25.000.000.

- Les oppositions se font chez l'acheteur sis à Cité Ennour Elgharbi Sidi Bouzid jusqu'à l'expiration des délais de l'opposition.

- Cette annonce a été publiée aux journaux «Assabah» et «Le Temps» le 15/5/2025.

2025X01481FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé conclu le 24/10/2025 enregistré à la recette de rue El Jazira le 3/11/2025, sous le n° de reçu M069481 et sous le n° d'enregistrement 25203232, Madame Ilhem Samaloussi, a vendu à Monsieur Nizar Barhoumi tout le fonds de commerce, exploité pour tout commerce, sis dans le local n°3 rue de Sabaghine Tunis.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de maître Karima Ben Taher, 43 rue Eljazira bureau n°5 1er étage Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux quotidiens "Chourouk et le Quotidien" le 8/11/2025.

2025403777FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 25/9/2025 et enregistré à la recette des finances de la Goulette sous le 25208394 selon quittance n°M109788 Société M.N NETTOYAGE société à responsabilité limitée immatriculée sous le numéro F/1596934, et son mandataire, M. Mohamed Ben Mustafa Hawaidi, a vendu la totalité du fonds de commerce destiné, avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé au 25, rue Hammamet, quartier Tayeb El Mahri, El Aouina à Mme Mounira Aloui, le prix sera consigné auprès de l'acheteur jusqu'à expiration des délais légaux des oppositions qui seront acceptées jusqu'a la fin du délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié auparavant au journal Echourouk le 18/10/2025.

2025403779FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation signé le 13/6/2024 inclus dans les livres sous le numéro 72/51 enregistré le 13/6/2024 sous le numéro 100-51, monsieur Abdelkader Ben Hammadi fait don à son épouse Olfa Arfaoui la totalité du fonds de commerce destiné à tous commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à 111 rue Hrariya Ezouhour 4 Tunis dans les délais légaux des oppositions qui seront acceptées soit 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT dans la même adresse. Publier au journal Chourouk le 20/3/2025.

2025403785FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente sous seing privé rédigé et signé par les deux parties, légalisé à la Municipalité de Siliana en date du 21/02/2018, et enregistré auprès de la Recette des Finances de Siliana le 11/12/2023 sous le numéro 23206367 et le reçu numéro M056088, Monsieur Omar Ben Hssouna El Kharoubi a vendu l'intégralité du fonds de commerce exploité pour la vente de la restauration et Buvette situé à l'entrée de l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, Avenue Farhat Hached, Siliana, à la société Agricole KOCAM + titulaire du registre de commerce n°B1296152016, dont le siège social est sis à El Hassania 6100, Siliana Nord.

Le local susmentionné a été désigné comme adresse élue pour la réception des oppositions, dans un délai maximum de vingt (20) jours à

compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» en date du 4/11/2025.

2025403787FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp du 30/10/2025 enregistré à la Recette des finances Borj Louzir Ariana le 5/11/2025 sous n°25203892 quittance n°M086600 Mme Hosn El Oujoud Saka cin n°15029322 a vendu à Mr Oussama Adouli cin n°07447263 la totalité du fonds de commerce (Restaurant Pizzeria) exploité aux local sis au rez-de-chaussée de la résidence les oliviers immeuble E-4 Rue Chikh Med Naifer Soukra Ariana.

Les oppositions seront acceptées chez Maître Kamel Chabbi Avocat à la c c dans son cabinet sis à L'Av. Taieb Mhiri complexe le forum bloc B appt 32 Ariana et ce dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah le 8 novembre 2025.

2025403790FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S S P enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 27/10/2025, Reçu N°M095843, Mme Monia Touaybia, a vendu à Mme Henda Zrelli la totalité du fonds de commerce exploité commerce Restaurant «RESTAURANT SOLTAN», exercé dans le local sis à la Route de Bizerte Km4 Mnihla Ariana. Toutes les oppositions seront adressées à l'acheteuse à son adresse locale de vente des produits de Peintures des Voitures Route de Bizerte Km4 Mnihla Ariana, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la publication de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» paru le 5/11/2025.

2025403792FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation du 20 août 2025, enregistré à la recette des finances de Oued Ellil le 26 août 2025 sous le numéro M062755, dressé par les deux notaires à Manouba Ajimi Ahlem et Toumi Nejmeddine. Bel Dhiaf Ritha a fait donation à Bel Dhiaf Nabil de la totalité du fonds de commerce en une Boucherie situé au n°41 Cité Ennajet Oued Ellil Manouba, pour un montant de 30.000 dinars.

L'annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 30 octobre 2025.

2025403795FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4 Avril 2025, enregistré à la Recette des Finances El Mourouj en date du 31 Mai 2025, n° d'enregistrement 23002831, quittance n°M047907, Mr Mohamed Salah Zayani Titulaire de la CIN n°02602254 a cédé à titre de donation à ses fils. Mr Imed Zayani Titulaire de la CIN n°08210928 et Mr Sabeur Zayani Titulaire de la CIN n°09067586 la totalité du fonds de commerce exploité dans les locaux 42 et 42 bis Rue de la Commission Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains des donataires à l'adresse de l'exploitation du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

La présente annonce a été publiée au journal quotidien la Presse du 12/11/2025.

2025403797FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente d'un fonds de commerce du 01/11/2025 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 7/11/2025 sous le numéro 25204867 Quittance N°69373. Mme Olfa Nsiri a vendu le fonds de commerce sis au 24 Bis Rue Asdrubal Tunis, librairie à Mr Mourad Loussaief.

Les oppositions seront acceptées chez l'acquéreur à son Adresse au 24 Bis Rue Asdrubal Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne daté du 12/11/2025.

2025403798FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par l'avocat Maître Ferjani Naoufel demeurant à l'Avenue Yasser Arafet Manaret Hammamet, signé auprès de la municipalité d'Hammamet arrondissement Manaret Hammamet le 20/10/2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 28/10/2025 quittance n°M150449 sous n°25306435, Najib Ben Alaya Ben Rhouma Mahdhaoui titulaire de l'identifiant unique n° 0351706F a loué à Jawher Ben Mouldi Ben Mohamed Saadaoui, titulaire de la CIN n°14225906, la totalité d'un fonds de commerce exploité à la vente d'alimentations générales et fruits secs sis à l'Avenue Med V Manaret Hammamet commençant le 20/10/2025 jusqu'au 19/10/2027, les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire dans les lieux de fonds de commerce dans un délai de vingt jours.

2025R03198FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance Libre)

Suivant contrat rédigé et signé le 22/10/2025 enregistré à la recette des finances le 23/10/2025 de l'Ariana sous le n°M114010 et signé légalement par Maître Lemsi Sawssen, Madame Sghir Souhaila titulaire de la C.I.N n°07276677 du 7/8/2020 a loué le fonds de commerce du local situé au 6 Rue Sidi Jebeli - Ariana (gérance libre) à Monsieur Hemdani Abdel Malek titulaire de la C.I.N n°12665678 du 16/8/2013 pour la vente de fruits secs et ses dérivés pour une durée d'une année renouvelable du 22/10/2025 au 21/10/2026.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Lemsi Sawssen sis au 31 rue Sidi Ammar Ariana.

Cette annonce est parue dans les journaux le Quotidien et Echourouk le 02/11/2025.

2025403771FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance libre»

Société SCA Technic

SARL au capital de 5.000 dinars

MF : 1648636L/A/M/000

Affiliation CNSS : 642144-22

Suivant acte SSP en date du 02 juin 2025, enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine le 02 juillet 2025 sous le n°25302573 Quittance n°M079554. Mr Habib Ben Ahmed Ben Ali Moulahi, titulaire de la CIN n°00707472, a loué à Mr Sofiene El Amine, titulaire de la CIN n°08326454, en sa qualité de gérant de la société SCA Technic, ayant pour identifiant unique le n°1648636L, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné à l'activité de torréfaction de Café, sise à la Route El Attar - Km 7 - Sidi Hassine, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée d'un an renouvelable à partir du 01 juin 2025 au 31 mai 2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux journaux Assahafa et la Presse du 11/11/2025.

2025403786FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Echo d'art

Lieu : Béja 9000

Objectifs :

- Contribuer à la préservation et à la documentation du patrimoine culturel et artistique local et international tout en respectant les réglementations légales

- Participation à des manifestations et festivals aux niveaux régional, national et international

- Organiser des manifestations et des forums en coordination avec les différentes structures et associations concernées et avec les autorités compétentes.

Membre :

- Présidente : Noura Arfaoui

- Trésorière : Amel Zouabi

- Secrétaire général : Sabri Yahyaoui.

2025R03142APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence

«Esplanade de Carthage»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 13 Septembre 2025 constaté par l'huissier notaire Mr Ibrahim Barkaoui, enregistré à la recette des finances Sidi Hssin Tunis sous le numéro 708, la quittance n°M107674 du 26/9/2025. Le syndic des copropriétaires de la résidence Esplanade de Carthage sise aux Jardins de Carthage a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Walid Bahri

Trésorière : Mme Chaima Nahdi gérante de la société SYNDIC PLUS

Membres : Mr Imed Sassi, Mr Fathi Rais et Mr Noureddine Malak.

2025R03181APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence

"Villa Athena"

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 19 Juillet 2025 constaté par l'huissier notaire Mr Ibrahim Barkaoui, enregistré à la recette des finances Sidi Hssin Tunis sous le numéro 25000528, quittance n°09468 du 18/8/2025. Le syndic des copropriétaires de la résidence Villa Athena sise à Jinene Eddonia sidi Daoued La Marsa a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Tarek Marzouk

Trésorier : Mr Zouhaier Ben Khalifa.

2025R03182APSF1

Avis

Nom de l'association : Association tunisienne de myologie «ATMyo»

Siège social : Maison du Médecin, Rue Salah El Mehdi, Manar 1, 2092 Tunis, Tunisie.

Objectifs :

1/ Contribuer à améliorer le diagnostic et la prise en charge des patients atteints de maladies neuromusculaires

2/ Soutenir les efforts de l'Etat en matière de prise en charge médicale, sociale et de réadaptation des patients atteints de maladies neuromusculaires.

Bureau fondateur :

Président : Ilhem Ben Youssef Turki

Vice-président : Mourad Jenzri

Secrétaire générale : Myriam Chaabouni

Secrétaire général adjoint : Khaireddine Karoui

Trésorière : Najoua Ben Khaled Miladi

Trésorier adjoint : Sami Bouchoucha.

2025403776APSF1

Homologation de résolutions

Désignation du syndic des copropriétaires

«RAYEN» au jardin de Carthage

Désignation du syndic de la résidence «RAYEN» à la suite de l'assemblée générale des copropriétaires du 18 décembre 2024 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances la Goulette le 3 avril 2025

sous le numéro 25702765, quittance numéro 42657 et approuvé par la municipalité du Kram au 21 avril 2025 sous le numéro 465, la désignation :

Mme Sondes Chammakhi : Présidente du syndic

Mr Mohamed Hakmouni : Trésorier

Mr Mustapha Kaddour & Mme Essia Jedidi : Membres.

2025R03175APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «Salma»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 14 Juin 2025 enregistré à la recette des finances Sidi Hsin Tunis sous le numéro 25000598, la quittance n°094648 du 18/8/2025. Le syndicat des copropriétaires de la résidence Salma sise à Jinene Eddonia, Sidi Daoud, s'est constitué et il a été élu et il a décidé à l'unanimité d'élire Mme Chaima Nahdi la gérante de la société du syndic immobilier professionnel SYNDIC PLUS en qualité de présidente et trésorière de la résidence Salma.

2025R03179APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence

«Les Terrasses de Carthage»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 28 juin 2025 enregistré à la recette des finances Sidi Hssin sous le numéro 726, quittance n°M109552 du 02/10/2025. Le syndic des copropriétaires de la résidence les Terrasses de Carthage sise au Jardin de Carthage a été élu le bureau suivant :

Présidente du syndic : Mme Chaima Nahdi gérante de la société Syndic Plus

Trésorière : Mme Chaima Nahdi gérante de la société Syndic Plus

Membres : Mme Salma Souli, Mme Feten Hamza, et Mme Maha Bargaoui.

2025R03180APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire-

2) Le Débiteur principal : Arafat Farjallah, CIN 09789175 demeurant à Rue Béja / Kelibia - Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : Un terrain nu objet T.F 26905 Nabeul situé à cité el bassattine Kelibia délégation de Kelibia Gouvernorat de Nabeul de 180 m².

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 59.999,940 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 8 décembre 2025 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R03190VEPA1

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier hypothécaire :

La Société Tunisienne de Banque (SA), R N E sous le n°1237/A, représentée par son D.G, siège social à Tunis, rue El-Hédi Nouira, et élisant domicile pour la présente au cabinet de son avocat poursuivant, Me Mustapha Boughazli, avocat près la cour de cassation, sis 3, rue Abderrahmane Ibn Aouf, El Menzah V, Ariana.

2) Débitrice et garant :

1. STE Le Monde des Pneus, SARL, RNE n°11296808, représentée par son représentant, siège avenue de l'Environnement, Menzel Temime, gouvernorat de Nabeul

2. Imed Ben El-Mouldi Saidi, commerçant, C.I.N n°01822775, domicilié avenue de la République, Menzel Temime, gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant :

Me Mustapha Boughazli, Avocat près la cour de cassation, cabinet : 3, rue Abderrahmane Ibn Aouf, El Menzah V, Ariana.

4) Biens immobiliers mis en vente :

4-1. Quotes-parts dans le titre foncier n°558220 Nabeul

Quote-part de 588/2908èmes d'un immeuble récent donnant sur l'avenue de la République à Menzel Temime.

- Rez-de-chaussée (commercial) : local dépôt pour le commerce de pneumatiques, façade vitrée mur-rideau au nord, grande porte métallique côté sud; sanitaires, réserve et bureau attenants.

- 1er étage (habitation) : 2 appartements indépendants desservis par un couloir commun (accès unique).

- Appartement côté avenue : salon - séjour, cuisine entièrement équipée, coin repas, salle d'eau, chambre.

- Appartement arrière : salle d'eau, trois chambres.

2ème étage (habitation) : disposition identique.

- Appartement sud : salle d'eau, trois chambres.

Toiture-terrasse : escalier indépendant depuis le rez-de-chaussée; local d'escalier et équipements techniques (panneaux solaires). Finitions haut de gamme :

marbre «Kadhal», plafonds en staff décoré, portes en frêne, châssis aluminium à volets roulants, salles d'eau en céramique de qualité, murs extérieurs en brique creuse isolante, chauffage central et climatisation Split dans toutes les pièces, cuisines équipées modernes, sanitaires de standing, raccordement gaz naturel et panneaux solaires.

Surface bâtie totale : 193 m².

Mise à prix : 1257297,776 TND, hors frais de poursuites fixées le jour de l'audience.

4-2. Quotes-parts dans le titre foncier n°47796 Nabeul ("Al-Madhmouna 3")

Quote-part de 276/14 500èmes terrain nu situé quartier El-Hammari, centre-ville de Menzel Temime, façade sud sur voie de 8 m (dépendance de la rue Abou-El-Kacem-Chebbi).

Zonage «Habitat individuel groupé» du plan d'aménagement.

Dimensions moyennes : 18 m x 15,33 m. Quartier résidentiel récent, villas et plusieurs lots encore non bâtis.

Mise à prix : 98065,008 TND, hors frais de poursuites fixées le jour de l'audience.

4-3. Bien objet du titre foncier n°535079 Nabeul ("Al-Ibtissama")

Terrain nu sis quartier El-Jawaher, Baraket Essahil (gouvernorat de Nabeul), façade sur voie aménagée de 12 m, deux grands oliviers.

Dimensions moyennes : 24,14 m x 14,12 m. Quartier résidentiel récent (villas et lots non bâtis). Superficie : 348 m².

Mise à prix : 189486,000 TND (dinars), hors frais de poursuite fixées le jour de l'audience.

5) Tribunal et audience d'adjudication : L'adjudication des biens aura lieu le lundi 8 décembre 2025 à 9 h (et suivants) devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Nabeul.

Conditions de participation :

- Visite des biens possibles tous les jours.

- Pour enchérir : Consignation préalable d'un tiers de la mise à prix, ou présentation d'un chèque certifié provision né, ou d'une garantie bancaire irrévocable.

- Pour les étrangers : Autorisation préalable du Gouverneur compétent obligatoire.

2025R03191VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Créancier : Société L'accumulateur tunisien ASSAD, au nom de son représentant légal, Société anonyme, inscrite au RNE sous le n°0000863S, son siège sis à rue Alfouladh zone industrielle Ben Arous.

Débiteur : Société d'accessoires auto S.A.A, au nom de son représentant légal - Sarl, son siège sis à l'avenue Habib Bourguiba Bouhjar, inscrite au RNE sous le n°1418879A.

Titre exécutoire : jugement du tribunal de première instance de Monastir n°46600 du 4/6/2025

Fonds de commerce à vendre : Société d'accessoire auto S.A.A dont le local sis à l'avenue Habib Bourguiba, Bouhjar d'une superficie d'environ 60 m². Eléments Incorporels : la clientèle et l'achalandage, l'enseigne, le nom commercial Société d'accessoires auto S.A.A, le droit au bail. Eléments matériels : 13 rayonnages en fer, 4 présentoirs en fer, ordinateur, 1 petit bureau en bois, climatiseur Condor, Comptoir aluminium, 50 filtres air auto, 50 filtres climatiseur auto, 20 filtres huile, 20 bidons de 51 huile moteur, 20 bidons de 5l eau radiateur, 6 bidons de 20L huile moteur.

Mise à prix : 50 mille dinars (50 000.000 DT)

Les frais seront à la charge de l'acquéreur et ils seront déclarés le jour de l'enchère.

Date et lieu de l'enchère : Samedi 6 décembre 2025 à 10h au local du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Bouhjar.

Huissier de justice chargé de la vente : maître Tahar Ben Nasr, demeurant à rue Abdelkader Mhalla Monastir. Tout celui qui veut acheter peut examiner le fonds de commerce au local prés cité, il peut aussi voir le cahier des charges au bureau de l'huissier, et pour participer à l'enchère, il faut consigner chez l'huissier, le 1/10 de la mise à prix (5000.000 DT) cash ou par chèque certifié.

2025S01478VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, Identifiant Unique M°120H.

Partie saisie : La Société de Promotion Immobilière GMACH FRERES, SARL, inscrite au RNE sous le n° 0913948Z, dont le siège social, Rue de la Bourse n°33 - 2045 Résidence ZRAD, appartement A 33 Les Berges du Lac 2 - La Marsa Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 176881 Tunis dénommé Nihel d'une superficie de 1456 m² sis à la zone Sidi Hsine Sijoumi Cité Boudhina Gouvernorat Tunis consistant en un terrain sur lequel est construit 2 immeubles à étages; le 1er Immeuble : est reparti en un R.D.C. et 4 étages constitué d'un R.D.C de 255m², le 1er étage de 255m², le 2ème étage de 235m², le 3ème étage de 200m², le 4ème étage de 170m², couverts. Le deuxième

immeuble : R.D.C. d'une superficie de 575m², le 1er étage 530m², le 2ème étage de 470m², le 3ème étage 390m², le 4ème étage 320m², le tout à usage d'habitation de standing alimenté en eau, gaz, électricité et en état de futur achèvement à l'exclusion de 4 appartements vendus par le débiteur à savoir : Appartement n°B 0-1 au R.D.C. du Bloc B d'une superficie de 117 m². Appartement n°B.2.2 au 2ème étage Bloc B d'une superficie de 72 m² - Appartement n°B.2.4 au 2ème étage Bloc B superficie 56 m² - Appartement n°B.2.6 R.D.C. Bloc B superficie 72 m² et 9 m² de partie commune pour chaque appartement.

Mise à prix : (1.737.600,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 15 décembre 2025 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de «Tunis 2» à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

Cet avis annule et remplace l'annonce parue au JORT n°154 du 11/11/2025.

2025403768VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40 % de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B 176041996 représentée par son président de directoire demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Monsieur Zoubeyir Kouki CIN N°04753511 domicilié au cabinet Maître Abdelmajid YAhyaoui sis à l'Avenue Hedi Chaker n°42 Tunis Bureau N°8. -En sa qualité de débiteur solidaire.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier N°94554 Tunis dénommé «VILLA CRISTINETTE» sis à la Rue New Delhi N° 22 Tunis sur lequel est édifié une villa de deux étages de 270m² couverts le RDC comprend un salon, cuisine et des toilettes, le premier étage est composé d'un salon, une chambre à coucher et une véranda le tout entouré d'un jardin avec une construction de 14m², la villa est équipée en eau potable, électricité, gaz de ville et chauffage central.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 726.337,025 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis sis au boulevard 9 Avril Tunis le mardi 16 décembre 2025 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner l'un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025403783VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40 % de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président de directoire, demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : La société JUGURTHA, SARL RC N°B03239512013 dont le siège social est au n°10 Avenue Habib Bourguiba Immeuble ZAPHYR Ariana en qualité de débiteur principal hypothécaire.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier N°85694 Tunis dénommé «Nesrine» d'une superficie de 288 m² et du titre foncier N°68869 Tunis dénommé «AKRIMI» d'une superficie de 555m² soit un terrain d'une superficie totale de 843 m² sis à l'angle de la Rue Samuel et l'avenue Mohamed Bouazizi sur lequel édifié une clinique composée d'un RDC de 450 m² couverts comprenant un espace d'accueil, une salle d'attente un bureau et une salle de Radiographie, un premier étage de 415 m² couverts comprenant une réception, une salle polyvalente, 10 chambres et des toilettes. Un second étage de 486 m² couverts comprenant des salles polyvalentes et des toilettes et un Rez-de-jardin de 433 m² couverts, la construction est équipée d'eau courante, électricité, chauffage et climatisation centrale.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi objet du titre foncier n°85694 Tunis et n°68869 Tunis est fixée à 9.105.879,009 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du

tribunal de première instance de Tunis sis au boulevard 9 Avril Tunis le mardi 16 décembre 2025 à partir de 9 heures du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025403784VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de clôture de la liquidation de la société

"Wellness & Spa Concept"

Maître Kalifa Ghoula, le liquidateur de la société "Wellness & Spa Concept", annonce la clôture de la liquidation de ladite société en vertu de l'ordonnance rendue le 14 août 2025, par le juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

Par ailleurs, il a procédé au dépôt du produit de la liquidation revenant aux héritiers : Wael Methnani, Walid Methnani et Aïcha Moula à la Recette des Finances de Grombalia.

2025R03177VEPA2

Jugement

Société Samah School S.A.R.L

I.U : 1523144F

Conformément au jugement en référé dans l'affaire n°22261, rendu par le Tribunal de Première Instance de Gafsa le 23 octobre 2025, concernant la Société Samah School S.A.R.L notamment l'établissement de l'ordre du jour et la convocation de son assemblée générale extraordinaire, il a été décidé ce qui suit :

- M. ISKANDAR Nizar est nommé juge contrôleur.

- M SALHI Lassaad est nommé administrateur judiciaire.

En conséquence, les associés et les représentants légaux de la société sont convoqués au cabinet de l'administrateur judiciaire, sis à la rue El-Azhars 2100 Gafsa, dans un délai maximal de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, munis des pièces justificatives, afin de discuter et de finaliser l'ordre du jour de la dite assemblée.

2025R03187VEPA2

Avis

En exécution de la décision émanant de la cour d'appel de Monastir n°8969 datée du 6/10/2025 la nomination de curateur Judiciaire; Maître Zrafi Soumaya. Siège : immeuble el mabrouk n°7 Bab brikcha Monastir tél 54515380/98227742/73425111; sur les biens fonds agricole n°105047 et objet du jugement foncier n°114321.

2025S01479VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu d'une requête présentée par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 6/10/2025 sous le N°85821, Monsieur Ben Amor Mustapha a été nommé liquidateur pour les propriétés communes Mahmoud Elhafsi et Hinda Thahri.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau Rue 02 mars appartement el Khalil 3ème étage Bureau n°133 Manouba - Tél 97554399.

2025403775VEPA2

Avis aux créanciers

Décision d'Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Et l'ouverture d'une période d'observation

Société BRIQUERIE TUNISIENNE,

Ayant son siège social à Zone Industrielle Route Tunis - Nabeul

Identifiant unique n° : 0002129B

Dans le cadre de la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Nabeul en date du 23 octobre 2025 concernant la société BRIQUERIE TUNISIENNE a été décidé ce qui suit :

1. Arrêt des fonctions de médiateur et les procédures de règlement à l'amiable

2. Autorisation d'engager des procédures de règlement judiciaire pour la société BRIQUERIE TUNISIENNE, représentée par son représentant légal, située à la Zone Industrielle Rte Tunis Nabeul 8000, et l'ouverture de la période d'observation pour une période de neuf mois à compter de la date de la présente décision et la considération que l'entreprise est en état de cessation de paiement à partir de la date de dépôt de la demande, soit le 7 février 2025.

3. Nommer l'expert M. Mongi Smaali comme administrateur judiciaire chargé de contrôler toutes les opérations de gestion et il est précisé que les actes de gestion, de cession et de location des biens immobiliers de l'entreprise ne peuvent être effectués qu'avec sa signature conjointement avec celle de la société débitrice.

4. Nommer Mme ISLEM JERBI, juge auprès de ce tribunal, comme juge-commissaire pour superviser et suivre le processus de règlement.

5. Suspendre les procédures d'exécution visant à recouvrer les créances antérieures à la période de surveillance, ou à recouvrer, aliéner ou hypothéquer des biens meubles ou immeubles, sauf autorisation judiciaire, en raison du non-paiement d'une dette, et suspendre l'application de tous les intérêts et pénalités de retard, ainsi que suspendre la période de déchéance.

6. Autoriser le greffier du tribunal à inscrire la présente décision au Registre National des Entreprises, à en transmettre copie au Comité de Suivi des Entreprises Economiques et à la publier au Journal Officiel de la République Tunisienne aux frais du débiteur.

2025403780VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Mahdia annonce la décision du juge commissaire du 22/10/2025 dans l'affaire n°104 pour l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 325.000,000 dinars consignée à la recette des finances de Mahdia le 11/6/2021 quittance n°M027067 objet de l'attestation de dépôt n°2100487T du 21/10/2024 contre Yossef Ben Naser demeurant au 14 rue el Jebel El Fath Cité El Ghazéla Ariana et Thameur Ben Naser demeurant à El Hkaima Mahdia à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation, de la société Internationale Avocats Conseils pour le compte de la BFPME ayant domicile élu à son étude sis au 37 bis rue Ali Zlitni Manar 3 - Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale.

2025403791VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE KAOUACH BETON «S.K.B»

S.A au capital de 660.000 dinars

Siège social : Z.I Rte Benguerdane Km 4.5 Médenine

Identifiant unique N° : 0973776E

Les actionnaires de la Société Kaouach Béton sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 6 décembre 2025 à partir de 10h du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité de l'année 2024.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'année 2024.

4. Approbation du rapport d'activité et les états financiers de l'année 2024.

5. Approbation des opérations réalisées en 2024 entrant dans le cadre de l'article 200 du C.S.C.

6. Affectation du résultat de l'année 2024.

7. Quitus aux administrateurs pour l'année 2024.

8. Questions diverses.

N.B : Les documents relatifs à la dite assemblée sont mis dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025R03196SANB3

Convocation à l'AGO

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUE

«METALPLAST»

S.A au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

MF : 0000630B/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en assemblée générale ordinaire : Le jeudi 18 décembre 2025 à 9H au siège social de la société sise à la zone pétrolière de Radés aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés de l'exercice 2024.

2) Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

3) Information des actionnaires sur le projet de restructuration financière de la filiale INTUCO.

4) Pouvoirs donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de l'AGO ou d'un extrait conforme, pour les modalités de publication et d'enregistrement.

2025R03199SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PAPIERS EMBALLAGES ET CARTONNAGES «SITPEC»

S.A. au capital de 5354 900,000 dinars

Siège social : Avenue Hedi Ouali 8050 Hammamet

Identifiant Unique RNE : 0022926K

MF : 0022926K

Le Conseil d'Administration de la Société Industrielle de transformation de Papiers emballages et Cartonnages «SITPEC SA» convoque les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le cinq décembre deux mille vingt cinq (5/12/2025) à onze heures (11H) et suivantes à son siège social à l'Avenue Hedi Ouali 8050, Hammamet à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1) Délibération de la tenue tardive des Assemblées Générales Ordinaire statuant sur les comptes des exercices 2022 - 2023 - 2024.

Délibération et Approbation des comptes de l'exercice 2022.

3) Délibération et Approbation des comptes de l'exercice 2023.

4) Délibération et Approbation des comptes de l'exercice 2024.

5) Approbation des conventions 2022.

6) Approbation des conventions 2023.

7) Approbation des conventions 2024.

8) Quitus des Administrateurs 2022.

9) Quitus des Administrateurs 2023.

10) Quitus aux Administrateurs 2024.

11) Affectation des résultats 2022.

12) Affectation des résultats 2023.

13) Affectation des résultats 2024.

14) Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration des exercices 2025 - 2026 et 2027.

15) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025 - 2026 et 2027.

16) Pouvoirs et Formalités.

Les textes des résolutions proposées ainsi que les rapports de gestion, les rapports du commissaire aux comptes et les états financiers sont mis à la disposition des actionnaires au siège social conformément à l'article 280 CSC.

2025R03200SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA ENGINEERING SERVICES

SA au capital de 480 000 Dinars

Identifiant Unique : 0925641W

Siège social : Zone Industrielle Chotrana 2 - 2088 Raoued - Rue Newton

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA ENGINEERING SERVICES» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 16 décembre 2025 à 12h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation

- Nomination de Walid Rouis en qualité de représentant permanent de la société ACTIA AUTOMOTIVE, administratrice.

- Constatation de la modification de la gouvernance de la Société.

- Pouvoirs pour formalités.

2025R03204SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société STERIPHARM

S.A au capital social : 14 000 000 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 1598337Y

N° CNSS : 589891-34

Messieurs les actionnaires de la Société STERIPHARM SA au capital de 14.000.000 dinars dont le siège est sis au km24 Route de Zaghouan - 1145 - Mhamdia - Bourbiaa - Ben Arous Tunisie, immatriculée au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1598337Y, sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire et ce le vendredi 5 décembre 2025 à 10h00 au siège social de la société, avec la possibilité de participer à distance par visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de continuité de l'exploitation conformément à l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

- La Non dissolution de la société et continuité de son activité.

- Restructuration du capital conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

- Augmentation du capital de 24.000.000 dinars par émission de nouvelles actions ayant la même valeur nominale de 10 dinars chacune, et ce, par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu au profit de la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH.

- Suppression du droit préférentiel de souscription et affectation des nouvelles actions à la souscription par la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH.

- Modification de l'article 6 des statuts sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital.

- Délégation pour l'accomplissement des formalités légales de publication.

2025R03206SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TOURISME HOTEL SAMARA

SA au capital de 5.078.985 dinars

Siège social : Av George Gorce Sousse

RNE : 0004759 L

MF : 004759 LAM 000

Messieurs les actionnaires de la société de tourisme «HOTEL SAMARA» sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 6 décembre 2025 à 11 H au siège de la société, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2024.

2) Approbation des états financiers 2024 et affectation de résultat

3) Quitus aux administrateurs

4) Questions diverses.

2025S01482SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEHDOUI DE PROMOTION IMMOBLIERE

SA au capital de 9.741.855 dinars

S.S : av George Gorce Sousse

RNE : 1032133 W

MF : 1032133 wam 000

Messieurs les actionnaires de la société Mehdoui de promotion immobilière «someprim» sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 6/12/2025 à 12 H au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de l'activité du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2024.

2) Approbation des états financiers 2024 et affectation de résultat

3) Quitus aux administrateurs

4) Questions diverses.

2025S01483SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Lajnef Maisons Bois

Société anonyme

Au capital de 1 200 000 dinars

Siège social : Route de Gabès, El Mahres - 3060, Sfax

Identifiant Unique : 1131197Q

Messieurs les actionnaires de la société «Lajnef maisons Bois» sont

invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 8/12/2025 à 9 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration et au PDG.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7. Renouvellement du mandat des administrateurs,

8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

9. Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2025X01475SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Relative à l'exercice 2024 qui se tiendra dimanche le 14 décembre 2025

Polyclinique ERRACHID

SA au capital de 4.450.000 dinars

Siège social : Route de l'Afrane km 3 - Sfax

Identifiant Unique : 1016647 A

Les actionnaires de la société anonyme Polyclinique ERRACHID sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à The Z Hôtel Sfax, Route Manzel Cheker km2, rue Abou Bakr Esseddik Sfax, dimanche le 14 décembre 2025 à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.

2) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7) Approbation des dons et subventions accordées.

8) Approbation des jetons de présence accordés aux membres du conseil d'administration.

9) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et le directeur général.

10) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société régie par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

11) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

12) Election des membres du conseil d'administration.

13) Désignation du commissaire aux comptes.

14) Questions diverses.

15) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2024, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024, l'état des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2025X01477SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Relative à l'exercice 2024

Qui se tiendra le jeudi 18 décembre 2025

Polyclinique Essalama Sfax

SA au capital de 6 102.500 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs, Place Bab Jebli - 3003 Sfax

Identifiant unique : 0503855N

Les actionnaires de la société Polyclinique Essalama Sfax sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires qui aura lieu le jeudi 18 décembre 2025 à 17H à la salle de réunion au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024.

4) Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024.

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs, le Président du conseil et le directeur général.

8) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société, prévues par l'article 200 du code de sociétés commerciales, et telles que mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

9) Approbation des dons et subventions octroyés et approbation des prêts accordés au personnel.

10) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

11) Questions diverses.

12) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société; le rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024, les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, l'état de cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple présentation de leurs identités. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature légalisée du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2025X01483SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société : MEGA PRINTING &PACKAGING

Siège social : 86 Rue 8600 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

IU : 510712 Q/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société MEGA Printing & Packaging sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2025 à 10h du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts ;

- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.

2025403781SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«SOCIETE IDM S.A»

Capital social : 10 500 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I - 2035 Tunis Carthage

MF : 0710850N

Messieurs les actionnaires de la Société «IDM», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le mardi 9/12/2025 à 10h, à l'Hôtel Novotel- Les Berges du Lac 2, et dont la convocation a été déposée au RNE en date du 10/11/25, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ainsi que des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation de jetons de présence

- Nomination d'un nouvel Administrateur

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

- Pouvoirs en vue de formalités.

2025403782SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société Trad des Produits de La Mer «STPM S.A»

Exercice 2024

SOCIETE TRAD DES PRODUITS DE MER «STPM SA»

Au capital 4 858 130 dinars

Sis à Port des Pêches La Goulette Tunis 2060

Identifiant unique : 0492580S

Conformément aux décisions du conseil d'administration ordinaire du 24/8/2025 Mr Mohamed El Abed Trad Le Président Du Conseil D'administration et président directeur Général de la société STPM a le plaisir de convoquer tous les actionnaires ou leur représentants de participer à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 9/12/2025 à 9h au siège de la société «Port de pêche la Goulette - Tunis 2060» pour discuter et trancher sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement des délais de convocation

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société en 2024

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024

6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 et approbation des conventions réglementées.

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024

8. Jetons de présence

9. Discussions à propos de l'avenir de la société

10. Pouvoirs pour formalités.

2025403789SANB3

Convocation

SOCIETE MANAGEMENT HOTELIER INTERNATIONAL

SA au capital de 23358400 DT

Zone Touristique de Gammarth - Route de Raoued

M. Fisc. : 043026 W

Messieurs les actionnaires de la société MANAGEMENT HOTELIER

INTERNATIONAL SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 décembre 2025 à 10heures au siège social de la société sis à la Zone Touristique de Gammarth - Route de Raoued -Tunis afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et la gestion de l'exercice 2024.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant du cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Jetons de présence.

- Question diverses.

2025403794SANB3

Autres sociétés

Convocation

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles

Cave Viticole de Ghezala

MF : 0007128X

RC : B0475832008

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base des services Agricoles «Cave Viticole Ghezala» Convoque ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 11/12/2025 à 10h du matin au siège social de la société : km6 route de Tabarka Ghezala Mateur à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration 2024.

- Examen des états financiers d'exercice 2024.

- Lecture du rapport de commissaire aux comptes 2024.

- Approbation des rapports : d'activité, des états financiers

- Quitus aux administrateurs

- Affectation de résultat

- Approbation sur le jeton de présence des membres de conseil

- Acceptation de nouveau Adhérents

- Election partielle des membres du conseil d'administration.

* Les adhérents désirant participer à l'élection des membres du conseil d'administration sont priés de déposer leurs candidatures au bureau d'ordre de la société ou par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 10 jours avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

* Les adhérents peuvent consulter les rapports d'activité, des états financiers et du rapport de commissaire aux comptes de l'exercice 2024 et ce au siège de la société à partir du huitième jour avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

2025R03201SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société : Société Boulangerie Héritiers Ammar Hamdi

Capital social : 1050 Dinars

Siège social : Rue du 13 Août, n° 16, El Alâa - Kairouan

Identifiant Unique RNE : 1714284E

Matricule Fiscal : 1714284E

Les associés la société : Société Boulangerie Héritiers Ammar Hamdi sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01/12/2025 à 10h au siège social de la société : Rue du 13 Août, n°16, El Alâa - Kairouan.

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

1. Approbation des états financiers de l'exercice 2024

2. Répartition des bénéfices de l'exercice 2024

3. Quitus au gérant

4. Changement de la forme juridique de la société

5. Rédaction de nouveaux statuts pour la société et répartition des parts sociales entre les associés

6. Nomination d'un ou de plusieurs gérants de la société

7. Questions diverses.

2025S01485SODB3

DIVERS

Avis au public

Ouverture d'un nouveau délai pour la vente d'un bien immobilier par voie d'offres

La Chambre commerciale réunie au Tribunal de première instance de Médenine, le 5 novembre 2025, a autorisé le syndic de faillite de la Société Régionale des Industries Laitières, M. Lassaad Essid, à ouvrir un nouveau délai pour la vente du bien immobilier tel que décrit dans le rapport de l'expert, M. Achref Atig, L'intégralité du bien inscrit au titre foncier n°24807 Médenine, parcelles n°150, 151 et 152, de vocation urbaine, situé au sud de l'oued Essamar, en bordure de la route asphaltée reliant Médenine au marché aux bestiaux. Il s'agit d'un terrain nu de forme presque rectangulaire, entouré d'un mur, d'une superficie totale de 5 958 m², estimé à la somme de quatre cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-cinq dinars (496 765,000 DT).

Les personnes souhaitant participer sont invitées à déposer leurs offres dans une première enveloppe scellée portant le nom de l'offrant, et contenant :

- Un formulaire de participation à retirer auprès du syndic de faillite,

- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques, ou une copie de la carte d'identification fiscale et de l'extrait du registre du commerce pour les personnes morales,

- Une caution équivalente à 10 % du prix proposé, versée soit par garantie bancaire irrévocable, soit par chèque certifié, soit par virement bancaire prouvant le dépôt du montant sur le compte de la faillite n° 14116116101700397632.

L'ensemble doit être inséré dans une enveloppe fermée, portant la mention «Ne pas ouvrir Offre d'achat par voie d'enveloppe scellée», ainsi que la désignation du bien objet de la vente et envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Cabinet de Maître Lassaad Essid, B.P. 383. Midoun 4116. Djerba.

La date limite de réception des offres est fixée au 3 février 2026, le cachet de la poste faisant foi. Le bien peut être visité tous les jours de la semaine, et des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du syndic de faillite, au 98 281 384.

2025R03194DIVD2

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«ADVANS Subordonné 2025»

Emis sans Appel Public à L'Epargne

ADVANS Tunisie SA porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «ADVANS Subordonné 2025» de 5 millions de dinars, émis sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le 31/10/2025, ont été clôturées le 7/11/2025, pour un montant de 5 000 000 dinars.

2025403778DIVD2

Avis

Vu que les héritiers de Salah NAAMANE ont déposé par l'intermédiaire de Maître NEKAIES Mohamed une demande auprès du Tribunal Immobilier de Bizerte (sous le numéro 7742) relative à la mise à jour du titre foncier numéro 20737/131483 Bizerte et l'inscription du contrat d'achat de ce titre foncier par le défunt sus visé à la conservation foncière.

Vu que les héritiers n'ont pas pu présenter au tribunal sus-visé avec le contrat d'achat les procurations écrites enregistrées le 13/5/1971 et le 13/6/1974, nécessaires à l'inscription. De ce fait, Cette publication remplace la non production de ces 2 procurations exigées par le tribunal.

De ce fait, et conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°34/2001 du 10/4/2001, portant mise à jour et dégel des titres fonciers, ce présent avis remplace la non-production de ces 2 procurations nécessaires.

Toute personne souhaitant formuler une objection à cette demande doit la présenter au tribunal sus-visé dans un délai de deux mois à partir de la date de la présente publication.

2025403788DIVD2